



Commune de Doue

1 bis rue Champenois - 77510 Doue

Tél. 01 64 20 99 94 - Fax 01 64 65 42 54

E-mail : mairie.doue@orange.fr

Site : <http://www.doue.fr/>

ARRÊTÉ N° G - 2020-014
Réouverture de l'École publique Élémentaire
A compter du 14 mai 2020

Le maire de la commune de Doue,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2214-3 et L2122-24 relatifs aux pouvoirs de police du Maire
Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid19,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19

Vu le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles élémentaires et maternelles du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Considérant que le respect des règles de distances est certainement la mesure la plus efficace pour lutter contre l'épidémie

Considérant l'avis des enseignants et des élus du SIVU scolaire Doue Saint Germain Sous Doue, favorisant une reprise progressive de l'école,

Considérant le personnel disponible, et les caractéristiques du bâtiment de l'école élémentaire,

Considérant que le télé-enseignement est bien établi, avec une population suffisamment équipée,

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de la réouverture des écoles, deux salles de classes de l'école élémentaire de Doue seront aménagées selon le protocole sanitaire à compter du 14 mai 2020. Le nombre d'enfants pouvant être accueillis sera déterminé en fonction de la superficie des deux salles de classe conformément aux recommandations gouvernementales.

Article 2 : L'organisation des classes sera déterminée par le directeur d'école.